

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Amiens (80)

Réponses de Christophe Porquier, au nom de la liste « Amiens en Couleurs »

— le 02/03/2020 à 23:33 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Dès le début du mandat, le plan vélo actuel, qui n'a même pas été appliqué, sera révisé et mis en oeuvre pour disposer de parcours sûrs et continus dans la ville. Nous voulons permettre à chacun - petits et grands - de pouvoir se déplacer en sécurité : c'est la condition pour donner au vélo l'importance qu'il mérite au vu de son potentiel de solution de mobilité durable du quotidien.

Les usagers et leurs représentants y seront naturellement associés, tout comme les habitants et les comités de quartiers. Un budget métropolitain d'au moins 30€ par an et par habitant y sera consacré. Au-delà des aspects budgétaires, c'est un objectif de résultat qui nous importe : rendre l'ensemble de la ville cyclable pour toutes et tous.

Action n°2 : je ne m'engage pas

Affecter au moins 30 euros, par an et par habitant, du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Remarque : cela amène Amiens à un budget de l'ordre de 4 millions d'euros et la Métropole à un budget de l'ordre de 6 millions d'euros.

Référence : Plan Vélo Véloxygène Editorial

Le budget affecté, de l'ordre de 30€/an et par habitant, sera du ressort de la métropole pour ne pas éclater les compétences et les interlocuteurs, mais il sera intégralement dédié au développement du vélo. De plus si les usagers seront associés à sa programmation, l'allocation du budget reviendra in fine aux élus.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Aménager un réseau de pistes cyclables continues et sécurisées sur toutes les voies du réseau départemental, du réseau local de niveau 1 et globalement sur toutes les voies au trafic supérieur à 5000 véhicules/jour. Ces pistes seront interconnectées grâce à l'aménagement de quartiers calmes (voir proposition 9).

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 1

Nous réaliserons 100 kilomètres de pistes cyclables sur la durée du mandat : cela correspond à un linéaire globalement équivalent à celui cartographié en jaune et en vert dans le Programme vélo de Véloxygène. Ces pistes seront continues et sécurisées en portant notamment un haut niveau d'attention au traitement des intersections.

Nous adopterons une charte pour harmoniser signalétiques, marquages au sol, la nature des aménagements ou encore le mobilier urbain ; un revêtement en enrobé d'une couleur homogène sera appliqué sur l'ensemble du réseau structurant de pistes cyclables.

Action n°4 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Les liaisons radiales entre la ville centre qu'est Amiens et les différentes communes de la métropole sont nécessaires au développement du vélo à l'échelle du territoire, et elles doivent bien sûr être complétées par des liaisons tangentiels intercommunales.

Leur localisation sera affinée en lien avec les futurs élus et les services techniques. Les itinéraires tangentiels devront s'accompagner d'une limitation du trafic de transit et pourront faire appel par exemple au dispositif "chaussidou".

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 4.

Les 100 km de pistes cyclables que nous voulons réaliser doivent aussi nous permettre de relier directement Amiens aux communes de la première et deuxième couronne de la métropole. Pour les liaisons radiales, l'aménagement de chaussidou qualitatives représente une solution pertinente et sera privilégié.

Action n°5 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Ajouter également les zones cyclables dans les programmes d'élagage de végétation.

Référence : Plan Vélo Véloxygène annexes CdC fonctionnel vélo

L'entretien du réseau cyclable sera une attention du quotidien des équipes techniques et des élus de la municipalités. Le traitement des pistes cyclables fera partie, avec le réseau de BHNS, des priorités du plan de viabilité hivernale. Tous les travaux devront être réalisés en assurant une continuité des aménagements cyclables et des cheminements piétons.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°6 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Adopter un plan de circulation empêchant le trafic motorisé de transit à l'intérieur du centre-ville et des quartiers, y limiter la vitesse à 30 km/h.

La desserte automobile reste possible pour les riverains.

Ainsi, la diminution des vitesses induite encourage les trajets à pied ou à vélo, et les quartiers apaisés retrouvent leur urbanité : les enfants peuvent jouer dans la rue !

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 2

Nous nous engageons à limiter le trafic motorisé de transit à l'intérieur des quartiers et du centre-ville afin que les riverains gagnent en tranquillité et sécurité. L'intérieur d'un quartier ne peut être un raccourci pour chercher à gagner quelques secondes de temps de trajet ! La vitesse qui y sera limitée, en zones 30 ou zones de rencontres, conjuguée au faible niveau de circulation automobile, permettra de partager la rue entre les différents modes de transport et au profit des usagers les plus vulnérables, piétons et cyclistes notamment. Les plans de circulation seront discutés avec les habitants des quartiers, les associations d'usagers et de commerçants, et s'inspireront des modèles qui ont fait leurs preuves en Belgique ou aux Pays-Bas.

Action n°7 : je m'engage

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t.

Réguler la Logistique urbaine : selon l'ADEME, le transport de marchandises en ville représente entre 10 % et 20 % du trafic, et pèse près d'un quart des émissions globales de CO2 en ville alors que, une fois sur deux, un livreur d'un achat en ligne trouve porte close. Les camions sont par ailleurs une source de danger pour les cyclistes (risque de l'angle-mort).

Le "dernier kilomètre" de livraison (au moins) serait ainsi réalisé en mode doux (vélocargo par exemple).

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 12

Nous nous engageons à limiter la logistique urbaine, à renvoyer les camions aux plus gros tonnages sur les axes à grand trafic, à empêcher sauf autorisations spéciales leur accès aux quartiers résidentiels sans transit. Nous aiderons au développement de la logistique mettant à profit le vélo-cargo et les véhicules à faibles émissions polluantes, en les adoptant notamment comme solution du quotidien pour les livraisons effectuées par la municipalité. La livraison en points-relais sera soutenue, et développée dans la conciergerie que nous créerons en centre-ville.

Action n°8 : je m'engage

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés. Dans une perspective de limitation du trafic automobile et de l'étalement urbain, la création de nouvelles infrastructures routières est inutile et contreproductive : l'augmentation de l'offre induit une augmentation des déplacements motorisés.

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 12

Nous appliquerons une règle verte sur les dépenses d'investissement, afin qu'ils soient compatibles avec des objectifs de lutte contre le dérèglement climatique ou la perte de biodiversité.

Action n°9 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Le double-sens cyclable (DSC) facilite l'accès d'un quartier pour les cyclistes, et incite les automobilistes, qui diminuent leur vitesse, au partage de la route. Le DSC augmente la perméabilité d'une zone aux déplacements cyclistes, et permet d'éviter les voies à plus fort trafic.

Contrairement à une idée très répandue dans l'opinion publique, les collisions frontales en DSC sont extrêmement rares du fait de la visibilité réciproque. De plus, en cas d'ouverture intempestive de portière, celle-ci tend à se refermer et le risque de dégât est évidemment moindre.

NOTA 1 : un DSC doit s'accompagner des aménagements adéquats : suppression du stationnement automobile dans la zone de 5m (voire 10 mètres) en amont des passages piétons. NOTA 2 : les DSC ne sont pas le seul équipement à développer. Les "cédez-le-passage cycliste au feu", autorisés par la loi, sont également un dispositif nécessaire à une pratique cycliste attrayante.

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 3

Les cédez-le-passage cyclistes seront l'une des premières mesures en faveur du vélo de notre mandat : les signalisations reportées par Véloxygène sur l'observatoire et la cyclabilité et via l'application Vigilo permettront des premières implantations consensuelles dès avril 2020 avant une généralisation du dispositif. Le double-sens sera généralisé dans les quartiers à faible circulation avec un traitement qualitatif des intersections qui assure la co-visibilité de l'ensemble des usagers.

Action n°10 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. - Amélioration de la signalétique, changement du plan de circulation aux abords de l'établissement, mise en place de zone 30 ;

- Interdiction du stationnement automobile devant l'école, installation de chicanes et de ralentisseurs, présence de personnels municipaux aux entrées et sorties des élèves

Référence.

Plan Vélo Véloxygène proposition 11

Au sein des quartiers apaisés que nous développerons, une attention particulière sera donnée au traitement des abords des écoles pour garantir la sécurité des plus jeunes. Nous accompagnerons des plans de déplacement jeune (PDJ) dans toutes les écoles pour associer élèves, parents, enseignants, personnels administratifs aux solutions à trouver pour réussir la transition vers une mobilité durable dès le plus jeune âge.

Action n°11 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement Les différents modes de transport sont concurrents, que cela soit en terme d'occupation de l'espace ou de budget public.

L'essor du vélo comme solution de mobilité à part entière nécessitera également de diminuer la place occupée par la voiture :

- diminuer le nombre de places de stationnement automobile,

- en augmenter la tarification, qui est l'une des plus basses de France et adopter une tarification progressive.

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 12

Le stationnement résidentiel sera progressivement étendu dans la concertation, et une offre spéciale sera créée pour certains professionnels (de soins par exemple). Il sera rendu plus incitatif, en aidant à accompagner les transitions : une formule de découverte du bus, des services vélo ou de l'auto-partage sera proposée en échange du stationnement résidentiel, via la carte Avantages Amiens.

Les parkings-relais seront encouragés pour tous les automobilistes extérieurs à Amiens et reliés à une offre de bus fréquents et rapides ainsi qu'au réseau structurant de pistes cyclables afin qu'il y ait un réel avantage à laisser sa voiture. Dans le centre, les parkings souterrains seront modernisés et privilégiés au stationnement de surface.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°12 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé Les dispositions actuelles du Code de l'urbanisme apparaissent en deçà des nécessités propres au stationnement des vélos de tous gabarits au sein de nos logements : 0,75 m² d'espace dédié aux vélos pour un logement d'au moins deux pièces (T2) et de 1,5 m² au delà.

Nous demandons donc que le PLU d'Amiens soit amendé : dans les logements neufs, emplacement vélo de 1,2 m² (0,6 x 2,0 mètres) par pièce principale (exemple : 3 places pour un T3), hors allée centrale d'accès de 1,80 de large.

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 6, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°13 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Complète la proposition 18

C'est une solution indispensable pour stationner son vélo de manière pratique et en sécurité quand on habite dans un appartement ou une amiénoise étroite ! La tarification devra être plus attractive que celle envisagée aujourd'hui, 60 fois élevée que le règlement du stationnement résidentiel automobile... La carte Amiens Avantages permettra également de concourir à l'abonnement à ces vélobox.

D'une manière générale, le stationnement à vélo doit aussi être facilité par l'implantation de nombreux arceaux dans chaque rue et au plus près des centres d'attractions : commerces, équipement public, espaces culturels et sportif... avec une offre en partie adaptée aux vélos-spéciaux.

Action n°14 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Amélioration de l'accessibilité pour les modes doux dans les établissements scolaires (cheminement piéton, stationnement vélos à l'intérieur de l'établissement ou sur le domaine public à l'entrée de l'établissement).

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 11

Chaque école primaire devra être équipée dès 2022 d'un parking sécurisé pour les vélos, soit à l'intérieur de l'enceinte de l'école si la place le permet soit à l'extérieur au plus proche de l'entrée. Le dispositif Alvéole sera mis à profit pour financer une grande part de ces équipements.

Action n°15 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

L'intérêt du transport à vélo a alimenté la créativité et de nouveaux types de véhicules sont disponibles : VAE bien sûr (Vélo à Assistance Electrique) mais aussi vélos cargos, triporteurs, vélos adaptés aux différents handicaps, dont tandems ...),

Ces vélos permettent de conduire des enfants à la crèche ou à l'école, de transporter du gros volume, ou peuvent être utilisés par des artisans ou livreurs ("dernier kilomètre" livré).

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 7

Nous créerons une aide à l'achat aux vélos spéciaux : vélo adapté au handicap et vélo-cargo (pour les professionnels comme les particuliers) notamment. Nous mettrons en oeuvre dès le début du mandat une formule d'essai d'un mois gratuit du vélo à assistance électrique encourager les hésitants à franchir le cap avec une formule de location ou d'achat groupé à la clé.

Action n°16 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

La location d'un vélo peut constituer une première étape de remise en selle, avant de procéder à l'achat d'un vélo personnel.

Les vélos en location "longue durée" (VLD) permettent un usage personnalisé d'un vélo entretenu et réparable par du personnel compétent.

Les vélos en libre-service (VLS) offrent une complémentarité intéressante avec les modes de transport collectif.

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 5

La location de vélo sera développée au sein de pôles de services et de mobilité au plus près des quartiers, avec une offre diversifiée.

La tarification sera rendue plus solidaire, et plus globalement les foyers aux faibles revenus seront aidés pour l'ensemble des services de mobilité (abonnements ou tickets de bus, achat ou location de vélo, service d'auto-partage, stationnement).

Action n°17 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

Soutenir l'essor d'un service de réparations et de réutilisation des vélos et les services divers aux cyclistes (marquage contre le vol, entretien en libre-service...).

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 8

Nous nous engageons à soutenir l'essor d'un service de petites réparations, d'auto-réparation et de réutilisation des vélos. Au-delà d'une maison spécifique, cette activité pourrait être hébergée par la nouvelle Maison des associations que nous créerons, pour permettre à ces activités de bénéficier d'une mutualisation des équipements, mais aussi des énergies associatives !

Promouvoir une culture vélo

Action n°18 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Le Plan de Déplacement de Jeunes (PDJ) a pour objectif d'amener les jeunes et les parents à réfléchir sur les pratiques de déplacements entre domicile établissement scolaire au quotidien. Cette démarche encourage l'écomobilité et la réduction de l'usage de la voiture individuelle.

Il convient de concrétiser cet encouragement par le financement de la formation d'encadrants au sein des établissements scolaires et associations d'éducation populaire.

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 11

En accord avec notre réponse à la proposition 10, les PDJ intégreront un objectif d'éducation au savoir rouler à vélo. Nous développerons les formations existantes, en valorisant notamment les possibilités de financement du dispositif Alvéole.

Action n°19 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Politique transversale de soutien au vélo : conditionner le soutien aux manifestations associatives, sportives et culturelles à la prise en compte du vélo.

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 9

Nous sommes déjà nombreux dans l'équipe d'Amiens en Couleurs à avoir adopté le vélo au quotidien, cela continuera : le vélo est souvent le moyen le plus rapide pour se rendre à une réunion publique !

La proposition 9 du plan Vélo de Véloxygène sera également reprise dans le plan vélo de notre mandature. Il est indispensable d'avoir une politique cyclable qui soit la plus transversale possible et d'activer tous les leviers à la disposition d'une municipalité.

Action n°20 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable Sécurité routière : engager une politique pro-active de respect des aménagements, alliant prévention et répression.

L'insécurité ou le sentiment d'insécurité routière est en effet aujourd'hui le premier blocage à la "remise en selle".

Au Pays-Bas, en Allemagne, en Grande Bretagne, dans les pays scandinaves, les cyclistes se sentent acceptés et en sécurité sur la chaussée, ce n'est pas le cas à Amiens.

Référence : Plan Vélo Véloxygène proposition 10.

Les piétons doivent pouvoir se sentir en sécurité sur les trottoirs, qui doivent être sanctuarisés, ou en traversant les passages protégés ; les cyclistes doivent se sentir en sécurité en arpentant la ville. Nous ferons pour cela de la sécurité routière une priorité du mandat, en alliant prévention et répression. Les moyens humains de la police municipale seront ainsi renforcés, pour qu'elle soit opérationnelle tous les jours et à toute heure ; pour une meilleure prise en compte de la sécurité à vélo elle dialoguera de manière régulière avec les cyclistes et leurs représentants.

Commentaires généraux

Aucun commentaire n'a été fait par la-le candidat-e